



CATALOGUE FORMATIONS 2022

Version 2111-2



arasc formation

Tél : 03 88 55 99 91 - Mail : formation@arasc.fr
27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex
N° de déclaration d'activité formation 44 67 05971 67 - SIRET 032 041 688 00041



ÉDITO

Depuis sa création en 1984, l'**arasc** a toujours cherché à diversifier ses activités pour répondre au mieux aux demandes de ses usagers : aide et accompagnement à domicile, insertion professionnelle, habitat inclusif, transport accompagné. Poursuivant dans cette logique, l'ARASC ouvre son organisme de formation.

Au-delà des actions déjà menées pour nos salariés et avec plusieurs de nos partenaires, nous avons en effet choisi d'ouvrir largement notre activité de formation à l'ensemble des structures et des salariés de notre branche.

Pour accompagner l'évolution du secteur médico-social privilégiant toujours plus le maintien à domicile et développer les compétences et les bonnes pratiques des intervenants et de leurs encadrants, nous travaillons à l'enrichissement de l'offre de formations courtes présentée ici.

Nous vous proposons ainsi dès le début de 2022, des stages inter et intra-entreprises, sur catalogue et sur mesure, répondant parfaitement aux problématiques que nous partageons tous : efficacité et pérennité de votre activité, satisfaction de vos clients, stabilité et évolution de vos équipes...

Pour la réussite de ce projet, **arasc formation** s'appuie sur l'énergie, l'expérience et les résultats des 180 salariés de l'association qui en 2021 ont assuré plus de 160.000 heures d'intervention à domicile avec 96% de satisfaction des usagers.

N'hésitez pas à nous contacter au 03 88 55 99 99.

Marie-Joëlle LAFLEUR

Responsable d'arasc formation

Page

L'INTERVENTION AU DOMICILE

- 4 Travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- 5 Entretien du cadre de vie avec les techniques et les gestes appropriés
- 6 Entretien du linge avec les techniques et les gestes appropriés
- 7 Établir une relation professionnelle de qualité avec la personne aidée et son entourage

LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

- 8 Donner du sens grâce au projet personnalisé
 - 9 Promouvoir la bientraitance
 - 10 Accompagner les personnes âgées dans leur processus de vieillissement
 - 12 Accompagner la fin de vie
 - 13 Accompagner avec bienveillance en habitat inclusif
 - 14 Accompagner les personnes en situation de handicap à domicile
-
- 16 Tarifs
 - 17 CGV
 - 20 Indicateurs
 - 21 Contacts

Toutes nos formations sont proposées en inter-entreprises et peuvent également être organisées en intra-entreprise sur demande.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

arasc formation veut permettre aux personnes en situation de handicap de se former dans les meilleures conditions possibles.

Toute demande d'adaptation peut être étudiée en amont de la formation, en fonction du besoin et avec nos partenaires concernés (liste sur demande).

Nous vous invitons à vous adresser à notre référent handicap :

M. Olivier Maugeais (o.maugeais@arasc.fr)

TRAVAILLER EN SECURITÉ AU DOMICILE D'UN PARTICULIER

Public visé Professionnels des services à domicile / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel)

Objectifs pédagogiques

Apporter des bases théoriques sur la sécurité au travail
 Sensibiliser les participants aux risques domestiques et aux principes d'ergonomie

Compétences visées

Mettre en œuvre les principes de sécurité et anticiper les risques d'accident pour préserver sa santé et celle de la personne accompagnée
 Savoir donner l'alerte en cas d'urgence et identifier les ressources en santé et sécurité au travail

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Les risques liés à l'entretien du logement et du linge Les pictogrammes de danger	1h	Apports théoriques. Etude de cas pratique.
Les risques pour les professionnels du domicile <ul style="list-style-type: none"> • Les troubles musculosquelettiques • Les chutes • Les déplacements professionnels • Les autres risques (chimiques, infectieux, psycho-sociaux) 	2h	Apports théoriques. Supports vidéo. Exercices pratiques pour ressentir l'effet des postures. Quizz pour tester ses connaissances.
Pause déjeuner		
Adopter les gestes et postures adaptés pour prévenir les risques L'ergonomie, les gestes et postures adaptés	2h	Apports théoriques. Exercices pratiques. Quizz pour tester ses connaissances.
Conduites à tenir en cas d'accident domestique, les consignes d'urgence Les ressources internes et externes en santé et sécurité au travail	1h	Apports théoriques. Supports vidéo. Documentation INRS CARSAT.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

ENTREtenir LE CADRE DE VIE AVEC LES TECHNIQUES ET LES GESTES PROFESSIONNELS APPROPRIÉS

Public visé Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel)

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances de base sur l'entretien du cadre de vie
 Sensibiliser les participants au développement durable
 Prévenir les participants sur les risques liés à l'activité ménagère

Compétences visées

Savoir utiliser les produits d'entretien et s'adapter au matériel de la personne
 Organiser et prioriser les différentes tâches
 Savoir respecter les choix et les habitudes de la personne

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Partie théorique : Les règles d'hygiène domestique La prévention des risques liés à l'activité physique (entretien du logement) / La prévention des risques chimiques Le nettoyage des sols et surfaces / Les techniques de dépoussiérage, de nettoyage et de désinfection / Le respect des dosages et des temps d'action des produits ménagers Le développement durable / Économie des produits, respect des supports (matériaux et équipements), tri des déchets	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Partage de situations professionnelles vécues par les stagiaires. Quizz pour tester ses connaissances.
Pause déjeuner		
Mise en pratique : Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre de l'entretien du cadre de vie / Atelier animé par un professionnel du domicile	3h	Pratique guidée et mise en œuvre des acquis. Entretien d'un appartement en situation réelle.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Un.e professionnel.le du domicile
 Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

ENTREtenir LE LINGE AVEC LES TECHNIQUES ET LES GESTES PROFESSIONNELS APPROPRIÉS

Public visé Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel)

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances de base dans le domaine de l'entretien du linge
 Sensibiliser les participants sur les risques au moment du repassage
 Apporter des notions sur les petits travaux de couture

Compétences visées

Connaître les techniques d'entretien du linge et s'adapter au matériel de la personne
 Organiser son poste de travail
 Savoir respecter les choix et les habitudes de la personne

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Partie théorique : Les symboles des étiquettes sur les textiles et les modes d'entretien Les produits et le matériel d'entretien du linge Les techniques d'entretien du linge, le lavage à la main ou en machine, le séchage, le repassage, en fonction du type de textile Le rangement tel que souhaité par la personne Les petits travaux simples de coutures à la main (ourlet, pose de bouton, etc.).	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Partage de situations professionnelles vécues par les stagiaires. Quizz pour tester ses connaissances.
Pause déjeuner		
Mise en pratique : Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre du repassage / Atelier animé par un professionnel du domicile	3h	Pratique guidée et mise en œuvre des acquis. Atelier repassage en situation réelle.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Un.e professionnel.le du domicile
 Formateurs, professionnels internes ou externes intervenant au nom de l'arasc Formation.

Public visé Professionnels du secteur médico-social / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel ou à distance)

Objectifs pédagogiques

Apporter des bases sur la communication verbale et non verbale
 Sensibiliser les participants à la notion de bientraitance
 Aider les participants à mener une réflexion sur leur posture professionnelle

Compétences visées

Acquérir une posture professionnelle
 Savoir transmettre de l'information à l'oral et à l'écrit
 Prendre du recul et respecter les choix de la personne
 Savoir respecter la personne dans sa dimension individuelle

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Se présenter Prendre des nouvelles de la personne Accepter la différence dans les façons de voir et de faire et s'adapter aux habitudes de la personne, notions de bientraitance	1h30	Apports théoriques. Supports vidéos et photos. Etudes de situations professionnelles. Jeux.
Les activités favorables à la communication Respecter les règles de discrétion professionnelle La fin de l'intervention	1h30	Apports théoriques. Supports vidéos et photos. Etudes de situations professionnelles.
Pause déjeuner		
Les attitudes professionnelles La communication non verbale Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs	1h30	Apports théoriques. Supports vidéos et photos. Etudes de situations professionnelles.
Rendre compte à la personne oralement ou par écrit en son absence Évaluer son travail en fin d'intervention dans une démarche de qualité Prise en compte des consignes transmises directement par la personne ou par écrit	1h30	Apports théoriques. Supports vidéos et photos. Etudes de situations professionnelles.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

DONNER DU SENS AUX INTERVENTIONS GRÂCE AU PROJET PERSONNALISÉ

Public visé Professionnels du secteur médico-social
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel ou à distance)

Objectifs pédagogiques

Appréhender le cadre règlementaire et les recommandations des bonnes pratiques
 Acquérir la méthodologie de la démarche de projet personnalisé

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Le contexte règlementaire - Loi de 2005 - Loi ASV - Loi 2002 Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS	1h30	Apports théoriques Outils pratiques pour le domicile Etude des principales RBPP
La RBPP et la démarche de projet personnalisé - La place centrale de la personne dans son projet	1h	Apports théoriques Etude du texte de la RBPP
Pause déjeuner		
Méthodologie - Les étapes du projet - Les attentes et les besoins - La co-construction avec les partenaires - La place de la famille / Les tuteurs et responsables légaux	1h30	Apports théoriques
À partir de situations concrètes, expérimentation de la démarche de projet	2h	Etude de cas pratique Travail en sous-groupe
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

Public visé Professionnels intervenant auprès de personnes dépendantes

Prérequis Expérience de l'accompagnement de publics fragiles

Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel ou à distance)

Objectifs pédagogiques

Permettre aux professionnels de s'approprier les notions de maltraitance et de bientraitance

Renforcer la démarche bientraitante des professionnels

Compétences visées

Savoir identifier les situations difficiles pouvant conduire à de la maltraitance

Savoir identifier et accepter ses limites en tant que professionnel

Adopter une posture bientraitante

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Qu'est-ce que la bientraitance ? Exemples de situations de bientraitance et de maltraitance.	1h00	Travail collectif ou en sous-groupe. Partage d'expériences. Apports théoriques. Supports vidéo.
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de la HAS. Les 4 repères pour les professionnels.	1h30	Apports théoriques. Appropriation des RBPP à partir de la synthèse de la HAS.
Pause déjeuner		
L'utilisateur, co-auteur de son parcours	2h	Travail en sous-groupe. Apports théoriques. Synthèse de la HAS.
Qualité du lien entre professionnels et usagers Enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes Soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance		Travail en sous-groupe. Apports théoriques. Synthèse de la HAS. Support vidéo.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateur

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES DANS LEUR PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT

Public visé Professionnels intervenant auprès des personnes âgées

Prérequis Aucun

Durée 14 heures sur 2 jours (présentiel ou à distance)

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les participants au processus de vieillissement et ses conséquences sur la personne vieillissante

Donner quelques repères pour aider les participants à reconnaître les symptômes du vieillissement

Initier à la communication bienveillante

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle bienveillante

Acquérir des connaissances dans le domaine de la gérontologie

Être capable de s'adapter aux situations individuelles des personnes

Déroulement de la formation		Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Journée 1	Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
	Nos représentations sur le vieillissement. Représentation de la vieillesse et de la personne âgée dans notre société	1h30	Apports théoriques. Travail de groupe à partir de photos et documents.
	Les politiques du grand-âge et de l'autonomie	1h30	Apports théoriques. Etude des textes, lois et règlements.
	Pause déjeuner		
	Comprendre le processus du vieillissement normal et ses différents effets : - Les impacts corporels - Les impacts cognitifs et mentaux - Les impacts psychologiques - Les impacts sociaux	2h	Apports théoriques. Supports vidéo. Travaux en sous-groupes.
	Le vieillissement pathologique et la pathologisation du vieillissement	1h	Apports théoriques. Supports vidéo.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Synthèse par le formateur.

Déroulement de la formation		Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Journée 2	Retours sur la première journée, questions, tour de table.	30'	
	Les troubles métaboliques <ul style="list-style-type: none"> - Le diabète, ses conséquences et les conduites à tenir - Les maladies cardio-vasculaires - Le surpoids et l'obésité 	1h	Apports théoriques. Supports vidéo. Fiches techniques.
	Les troubles psychiques et neurologiques <ul style="list-style-type: none"> - La maladie d'Alzheimer - La maladie de Parkinson - La dépression 	2h	Apports théoriques. Supports vidéo. Fiches techniques.
	Pause déjeuner		
	Les fondamentaux de la relation d'aide <ul style="list-style-type: none"> • La communication positive avec la personne âgée • les formes de communication adaptées • L'empathie • L'écoute active • L'approche relationnelle basée sur la valorisation 	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Travaux en sous-groupes. Jeux de rôle.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formatrice

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

Public visé Professionnels des structures du secteur social et médico-social
Prérequis Expérience d'accompagnement de personnes en fin de vie
Durée 14 heures sur 2 jours (présentiel)

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances sur les étapes de la fin de vie
 Initier les participants à l'écoute et à la reformulation
 Travailler la posture et la distance professionnelle

Compétences visées

Savoir écouter et reformuler
 S'adapter aux différentes étapes que traverse la personne en fin de vie
 Acquérir une posture professionnelle

Déroulement de la formation		Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Journée 1	Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
	La fin de vie - Définition - Les étapes de la fin de vie - Les besoins de la personne en fin de vie - La notion de perte	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Travail en sous-groupes.
	Pause déjeuner		
	Les soins palliatifs : définition - Les conceptions éthiques - Le cadre légal	3h	Apports théoriques. Etude des textes. Travail en sous-groupes.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, tour de table.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Synthèse par le formateur.
Journée 2	Retour sur la première journée, questions, tour de table	30'	
	Accompagnement des personnes en fin de vie - La posture professionnelle - Communiquer et être en lien	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Jeux de rôles.
	Pause déjeuner		
	La distance professionnelle Les directives anticipées et la personne de confiance	3h	Apports théoriques. Supports vidéo.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateurs

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

Public visé Professionnels intervenant au sein d'un habitat inclusif
Prérequis Aucun
Durée 7 heures sur 1 jour (présentiel ou à distance)

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances sur le cadre législatif et réglementaire de l'habitat inclusif
 Sensibiliser les participants sur la posture professionnelle face à des personnes en situation de handicap
 Aider les participants à rentrer dans une démarche qualitative et appréhender le métier au-delà des aspects techniques
 Sensibiliser sur la notion de bientraitance

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle et adapter la communication
 Savoir placer la personne au centre de son projet
 Contractualiser les objectifs définis dans le cadre du projet personnalisé
 Prendre en compte la dimension individuelle dans la relation

Déroulement de la formation	Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
Qu'est-ce qu'un habitat inclusif ? Que disent les textes législatifs et réglementaires ?	1h	Apports théoriques. Etude des textes.
Les missions d'un habitat inclusif : le cahier des charges des ARS <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'autonomie de la personne - Veille et sécurisation de la vie à domicile - Soutien à la convivialité - Aide à l'inclusion sociale 	2h	Apports théoriques. Etude du cahier des charges de l'ARS. Travaux en 4 sous-groupes.
Pause déjeuner		
L'esprit de l'habitat inclusif : la personne, ses droits et ses devoirs <ul style="list-style-type: none"> - L'implication et l'expression de la personne - La personne au centre de son projet 	1h30	Apports théoriques. Les outils et le sens de la loi de 2002.
Le logement comme levier de l'accompagnement et de l'inclusion Dimension individuelle et collective du projet d'accompagnement	1h30	Apports théoriques. Etude de cas en sous-groupes et restitution.
Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateur

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation..

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LEUR DOMICILE

Public visé Professionnels intervenant auprès de personnes en situation de handicap

Prérequis Aucun

Durée 19 heures sur 2,5 jours (présentiel)

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les participants aux différentes formes de handicap

Donner quelques repères sur le cadre légal

S'approprier des outils de base pour adapter son intervention à la personne accompagnée

Prendre du recul sur sa pratique professionnelle

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle bienveillante et respectueuse

Acquérir des connaissances dans le domaine du handicap

Être capable de s'adapter aux situations individuelles des personnes

Acquérir des connaissances de base sur les différentes formes de handicap

Déroulement de la formation		Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Journée 1	Présentation de la journée, tour de table Expression des attentes des participants, point sur les connaissances	30'	Questionnaire d'évaluation des besoins et des connaissances.
	Nos représentations sur le handicap. Historique des définitions du handicap. Quelle définition retenir ?	1h	Apports théoriques. Travail de groupe à partir de photos et documents.
	Les politiques du handicap	2h	Apports théoriques. Etude des textes, lois et règlements.
	Pause déjeuner		
	Les différentes formes de handicap : - Handicaps moteurs - Handicaps moteurs cérébraux - La cérébrolésion et les handicaps invisibles - Le handicap mental - Les handicaps sensoriels - Le polyhandicap et les handicaps rares - Les troubles du spectre autistique	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Travaux en sous-groupes.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Synthèse par le formateur.

Déroulement de la formation		Durée indicative	Moyens pédagogiques et techniques
Journée 2	Retours sur la première journée, questions, tour de table.	30'	
	Les fondamentaux de la relation d'aide <ul style="list-style-type: none"> • La communication verbale et non verbale • les formes de communication adaptées • L'empathie 	3h	Apports théoriques. Supports vidéo. Travaux en sous-groupes. Jeux de rôle.
	Pause déjeuner		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'écoute active • L'approche relationnelle basée sur la valorisation 	2h	Apports théoriques. Supports vidéo. Jeux de rôle.
	La relation avec l'entourage et les aidants Le travail pluridisciplinaire	1h	Apports théoriques. Expériences des stagiaires.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, tour de table.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Synthèse par le formateur.
Journée 3	Retours sur la seconde journée, questions, tour de table.	30'	
	Changer de regard sur les personnes en situation de handicap psychique et sur la psychiatrie La consommation de produits psychoactifs chez les personnes en situation de handicap La posture, les attitudes face à certaines situations de crise, de refus	4h	Intervention d'un médecin psychiatre, questions-réponses sur les situations professionnelles des stagiaires. Apports théoriques.
	Auto-évaluation des connaissances acquises par les stagiaires, évaluation de la satisfaction « à chaud », tour de table de clôture.	30'	Quizz d'auto-évaluation. Questionnaire de satisfaction. Synthèse par le formateur.

Formateur

Formateurs, professionnels internes ou externes, intervenant au nom de l'arasc Formation.

TARIFS

Tarif inter-entreprises :
250€ net par jour et par stagiaire

Tarif intra-entreprise :
1.250€ net par jour et par groupe de 12 stagiaires maximum

Les frais de déplacement des formateurs pourront être facturés en sus pour les formations organisées hors Eurométropole de Strasbourg.

*

* *

Les formations incluent une courte pause en milieu de matinée et en milieu d'après-midi, des boissons chaudes ou froides sont proposées gracieusement aux stagiaires.

Un petit déjeuner d'accueil peut être organisé sur demande et donnera lieu à une facturation supplémentaire de 7€ par stagiaire.

De l'eau (bouteilles individuelles ou fontaine) est mise à disposition des stagiaires gracieusement durant la formation.

Les pauses repas peuvent être organisées sur demande et donneront lieu à une facturation complémentaire de 20€ par repas et par stagiaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par l'Arasc au Client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules effectués à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées dans le catalogue et sur le site de l'Organisme de formation ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (formations intra).

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. Formations inter-entreprises.

Toute commande inter-entreprises expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date). Pour toute inscription une convention de formation est adressée au Client. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation.

2.2. Formations intra-entreprises.

Toute demande intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés. Le client se charge d'informer les stagiaires, du contenu de la formation, du lieu, des dates et des horaires. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation (en originaux). Les attestations de présence sont remises en main propre aux stagiaires. Le questionnaire d'évaluation de la formation est communiqué au client dans les deux mois qui suivent l'action de formation.

2.3. Droit à l'image. Les photographies prises à l'occasion de la réalisation des prestations peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'organisme de formation, notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres. A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

3. MODALITÉS DE FORMATION

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations inters peuvent être assurées dans les locaux du Centre de formation ou dans un site extérieur. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (au minimum, un vidéoprojecteur et un tableau papier).

Les participants des formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4. PRIX DE VENTE

4.1. Formations inter-entreprises.

Les prix des formations inter-entreprises sont indiqués en net de taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité sauf aux cas décrits aux articles 6 et 7. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise. Le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

4.2. Formations intra-entreprises.

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs peuvent être facturés en sus.

4.3. Prestations annexes.

Les formations incluent une courte pause en milieu de matinée et en milieu d'après-midi, des boissons chaudes ou froides sont proposées gracieusement. De l'eau (bouteilles ou fontaine) est mise à disposition des stagiaires.

Des pauses repas peuvent être organisées sur demande et donneront lieu à une facturation complémentaire par stagiaire de 7€ pour le petit déjeuner, et 20€ pour le déjeuner.

5. CONDITION DE RÈGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

Les factures sont payables à réception de la facture ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire. Des pénalités peuvent être appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture.

6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

7. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

7.1. Formation inter-entreprises.

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé. En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force

majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical ou arrêt de travail, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée.

A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les nom, prénom et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

7.2. Formations intra-entreprises.

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus). Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du contrat.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation. En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de formation aux fins de réalisation, de suivi, et d'évaluation de la formation ; le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le participant et le Client bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le participant ou le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'organisme formateur Arasc.

10. RÉCLAMATIONS, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à Arasc Formation
Adresse postale : 27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Le siège du vendeur est le seul tribunal compétent en cas d'éventuels différends portant sur les contrats ou sur le déroulement des actions.



INDICATEURS DE PERFORMANCE 2021

Pour l'ensemble des personnes interrogées sur l'année :

- Le taux de satisfaction des stagiaires concernant l'organisation, le contenu, l'animation des formations est de 95,87%
- Le taux de stagiaires déclarant par auto-évaluation que leur niveau de maîtrise des compétences a augmenté est de 90,91%
- Le taux de stagiaires déclarant leur intention de recommander la formation auprès de leurs collègues est de 91,67%

Contactez-nous pour nous faire part de vos questions et de vos projets. Nous trouverons ensemble des solutions adaptées à tous vos besoins de formation.

Par téléphone

Marie-Joëlle LAFLEUR

Responsable arasc formation

03 88 55 99 99

06 10 79 76 95

Par email

Mj.lafleur@arasc.fr

Sur notre site web

www.arasc.fr rubrique formation

Par courrier

arasc formation

27, rue de Molsheim

67000 Strasbourg